

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 20 février 2025**  
Début de séance : 20h30

Secrétaire de la séance : Aurélie BONNET

**Ordre du jour :**

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 19 décembre 2024
- 3 – Délibération de la redevance de consommation d'eau potable et de la redevance performance réseaux d'eau potable pour l'année 2025
- 4 – Délibération de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
- 5 – Délibération d'attribution des subventions aux différents associations de TAURIAC pour l'année 2025
- 6 – Dossier travaux du snack
- 7 – Information sur la réunion de présentation des résultats du bilan de la chambre d'agriculture aux élus et agriculteurs concernant le périmètre de captage
- 8 – Bilan du camping et du parking
- 9 – Dossier parking et verbalisation
- 10 – Questions diverses

**Délibérations du conseil :**

2 – Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 19 décembre 2024 :  
Adopté à l'unanimité

3 – Délibération de la redevance de consommation d'eau potable et de la redevance performance réseaux d'eau potable pour l'année 2025

Mme Martinez, Le Maire	Donne lecture de la délibération. En substance, Adour-Garonne a revu l'ensemble de ses redevances et incite les communes à localiser au maximum les fuites pour optimiser la distribution de l'eau et en éviter le gaspillage. Plus il y aura de constat de fuites, plus importantes seront les pénalités. Nous restons toujours dans l'optique d'installer des compteurs intermédiaires sur la commune pour permettre la localisation des fuites. L'installation du débitmètre déjà effective ne permet quant à elle que de détecter d'éventuelles fuites.
M Flament, 1 <sup>er</sup> adjoint	L'adhésion auprès du syndicat de distribution de l'eau de Biars n'est plus d'actualité. Il existe la possibilité d'un rattachement à celui de Saint-Laurent-Les-Tours. L'adhésion au syndicat représenterait 8 € par abonné.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'application de la redevance de consommation d'eau potable et de la redevance performance réseaux d'eau potable pour l'année 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à la majorité de ses membres présents d'appliquer les conditions proposées par Adour-Garonne.

Fait et délibéré à TAURIAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Catherine MARTINEZ

#### 4 – Délibération de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'application de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à la majorité de ses membres présents d'appliquer les conditions proposées par Adour-Garonne.

Fait et délibéré à TAURIAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Catherine MARTINEZ

#### 5 - Délibération d'attribution des subventions aux associations de TAURIAC pour l'année 2025

Mme Martinez, Le Maire	<p>La chasse n'a pas reçu le titre de perception 2024 et se voit appliquer des pénalités de retard à hauteur de 15 € correspondant aux frais de recouvrement par huissier de justice. Le président de l'association demande à être exonéré de loyer au même titre que l'ensemble des autres associations de la commune occupant des locaux de la municipalité. Il est proposé d'abonder à hauteur de la facture à payer la subvention pour la chasse.</p> <p>Pour sa sortie scolaire, l'école de Girac aimerait recevoir 45 € par enfant au lieu des 30 € habituels au prétexte que la sortie a été budgétisée avec ce montant et pour éviter aux parents une trop grosse charge financière.</p> <p>Les montants proposés au profit des autres associations et des écoles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1/2/3 soleil 300 €</li><li>- Chasse 600 €</li><li>- Anciens combattants 220 €</li><li>- Pêche 350 €</li><li>- Pétanque 650 €</li><li>- Comité des fêtes 750 €</li><li>- MAM 400 €</li><li>- USPTT 950 €</li><li>- Vioure Al País 500 €</li><li>- Ecoles de Girac 360 € / Puybrun 300 € / Tauriac 120 €</li></ul>
---------------------------	---

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les montants octroyés aux associations de la commune ainsi qu'aux écoles du RPI.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à la majorité de ses membres présents d'accorder des subventions aux associations de TAURIAC à hauteur des montants énumérés.

Fait et délibéré à TAURIAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Catherine MARTINEZ

#### 6 – Dossier travaux du snack

Mme Martinez, Le Maire	Les huisseries sont en mauvais état. Des devis ont été demandés pour remplacer un hublot (1 213 € HT), un vasistas (1 200 € HT) et une fenêtre (732 € HT).
Le Conseil Municipal	Pourquoi ne pas mettre du PVC moins onéreux plutôt que de l'aluminium ?

7 – Information sur la réunion de présentation des résultats du bilan de la chambre d'agriculture aux élus et agriculteurs concernant le périmètre de captage : bilan à venir à consulter en mairie.

#### 8 – Bilan du camping et du parking

Mme Martinez, Le Maire	Les recettes de la saison 2024 s'élèvent à 13 233 € pour le parking et 25 828 € pour le camping dont 15 492 € reversées à la commune.
---------------------------	---

#### 9 – Dossier parking et verbalisation

Mme Martinez, Le Maire	Des places pour personnes à mobilité réduite seront matérialisées.
---------------------------	--

#### 10 – Questions diverses

Fin de séance : 23h

Le Prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 27 mars 2025 à 20h30.

La Secrétaire de séance,  
Aurélie BONNET

Le Maire,  
Catherine MARTINEZ

